CONSEIL MUNICIPAL
DU
07 MARS 2015

L'an deux mil quinze et le sept mars, à dix heures, les membres composant le conseil municipal de Buchères, sur convocation adressée le 27 février 2015 par le Maire, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Daniel Lebeau, Maire.

Etaient présents :
Mesdames et Messieurs Daniel Lebeau, Maire, Philippe Julliard, 1er Adjoint, Philippe Gundall, 2ème Adjoint, Chantal Bouchot, 3ème Adjoint, Danielle Berthier, 4ème Adjoint, Bernard Savourat, Benoît Jorry, Anne-Lise Cuny, Jack Toutée, Catherine Couchot, Alain Amat.

Absents ayant donné procuration : Monsieur Philippe Faivre à Monsieur Philippe Julliard
Madame Isabelle Edouard à Monsieur Daniel Lebeau
Madame Béatrice Kotnik à Monsieur Philippe Gundall
Madame Agnès Malherbe à Madame Chantal Bouchot

L'assemblée étant habilitée à délibérer et après avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire fait appel aux différentes candidatures au poste de secrétaire de séance.
Monsieur Alain Amat et Madame Anne-Lise Cuny se déclarent candidat.
Madame Anne-Lise Cuny est nommée Secrétaire de séance à la majorité (12 voix).

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à la majorité (pour : 14 / contre : 0 / abstention : 1)
Abstention : Monsieur Alain Amat, absent de cette séance.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire indique au conseil municipal que les communications de Monsieur le Maire seront déplacées en fin d'ordre du jour.

Il est ensuite passé à l'ordre du jour.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les taux d'imposition des taxes pour l'année 2014, à savoir : taxe d'habitation 14.45 %, Taxe foncière (bâti) 18.20 %, Taxe foncière (non bâti) 17.66 %.
Il donne lecture au conseil municipal des taux, pour l'année 2013, de la commune de Buchères et des communes adhérentes au Grand Troyes, à savoir :

COMMUNE	Nombre Habitants	Taxe habitation	Taxe Foncière	Taxe Foncière non bâti
BUCHERES	**1517**	**14.45%**	**18.20%**	**17.66%**
BREVIANDES	2333	11.92%	18.73%	22.82%
LA CHAPELLE SAINT LUC	13436	17.00%	20.87%	19.52%
ISLE AUMONT	531	20.36%	19.20%	15.26%
LA RIVIERE DE CORPS	3134	12.64%	21.99%	22.34%
LES NOES PRES TROYES	3213	18.35%	25.42%	69.69%
PONT SAINTE MARIE	4948	13.36%	18.06%	22.33%
ROSIERES PRES TROYES	3686	18.71%	21.89%	22.39%
SAINT ANDRE LES VERGERS	11553	17.36%	27.44%	54.45%
SAINT GERMAIN	2324	18.75%	29.65%	29.41%
SAINT JULIEN LES VILLAS	7047	14.16%	25.05%	35.20%
SAINT LEGER PRES TROYES	758	11.32%	17.87%	16.73%
SAINT PARRES AUX TERTRES	2919	11.59%	20.27%	21.53%
SAINTE SAVINE	10587	15.47%	24.61%	36.76%
TROYES	61936	18.15%	24.36%	17.45%
MOUSSEY	565	12.87%	16.91%	19.31%
SAINT THIBAULT	474	11.75%	15.95%	13.80%
TORVILLIERS	895	10.51%	17.39%	18.79%
VERRIERES	1792	11.93%	20.12%	22.56%

	Taux moyen communaux de 2014, au niveau	
	national	départemental
Taxe d'habitation	23.95	25.14
Taxe foncière (bâti)	20.2	21.05
Taxe foncière (non bâti)	48.53	20.41

Il indique au conseil municipal que la commission de finance propose une augmentation des taux d'imposition 2015 qui correspond au besoin impératif de la commune, pour équilibrer le budget primitif 2015 compte tenu des baisses des dotations de l'Etat soit, 33 000 euros en 2015, 33 000 euros en 2016 et 80 000 euros en 2017. L'augmentation des dépenses de personnel supplémentaires dues à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires accentue le déséquilibre.
Malgré cette augmentation Buchères est classée parmi les 5 premières communes dont les taux sont les moins élevés dans l'agglomération.

Pour mémoire, Monsieur Jack Toutée a expédié un courrier dans lequel il informe Monsieur le Maire qu'il ne participera à aucune commission dont il est membre.
De plus, il est demandé à Monsieur Alain Amat et Madame Catherine Couchot s'ils envisagent de participer, à l'avenir, aux réunions de commissions dont ils sont membres. Ils répondent qu'ils ne participeront à aucune réunion de commission.

Monsieur Alain Amat revient sur la formulation de Monsieur Daniel Lebeau « nous sommes contraints et obligés d'augmenter les taxes afin d'équilibrer le budget primitif 2015 » et ajoute que l'on peut équilibrer un budget sans augmenter ces taxes en diminuant ses dépenses.

Monsieur Jack Toutée demande combien va rapporter cette augmentation au budget.
Il lui est répondu que les bases des taux d'impositions ayant été reçues l'avant-veille, le gain est estimé à environ 66 000 euros avec des dépenses supplémentaires de 28 000 euros pour les nouveaux rythmes scolaires, l'augmentation de la TVA depuis 2014 et la perte de dotation de l'état de 33 000 euros.

En réponse à Monsieur Alain Amat, Monsieur Daniel Lebeau précise que c'est une décision qui n'est pas prise de gaité de cœur, qu'il n'y a pas de dépenses exagérées et que les économies seront votées lors de la prochaine commission des finances. Avant d'avancer que l'on peut faire des économies sans augmenter les taxes, il faut proposer de supprimer du concret, préciser quels sont les services que l'on souhaiterait supprimer, comme le fleurissement, le nettoyage des rues, la cantine tous les jours, l'accueil de loisirs le mercredi. Est-ce bien la volonté des administrés ?

Madame Catherine Couchot demande quelles sont les diminutions déjà effectuées au niveau des dépenses. Les diminutions réalisées sont :

- La fréquence de balayage de rue
- La fréquence de nettoyage des vitres des bâtiments communaux
- Le montant des factures téléphoniques
- Les frais d'impression
- Le budget fêtes et cérémonies (vœux du Maire supprimé pour l'année 2015)
- Le budget de la bibliothèque
- Les subventions aux associations
- Le petit matériel
- La centralisation des commandes sur 6 mois pour obtenir de meilleurs tarifs et des frais de port moindres
- Certaines dépenses quotidiennes
- Le départ en retraite de Monsieur Trumet Jean-Guy qui ne sera pas remplacé

Monsieur Alain Amat demande si ces économies ont été évaluées.
Il lui est répondu que les deux points d'augmentation des taxes équilibreront le budget et que dès cette année un programme pour une économie au niveau de l'éclairage public sera mis en place ainsi que l'isolation de bâtiments.

Monsieur Alain Amat demande à ce qu'on lui transmette les dépenses réalisées en 2014.
Il lui est répondu que tout à été communiqué lors de la commission des finances mais que la personne de l'opposition, membre de cette commission, n'était pas volontairement présente.
Le Maire rappelle que le Compte Administratif 2014 sera présenté et voté en même temps que le Budget Primitif 2015.

Sur proposition de la commission de finances le conseil municipal décide de fixer les taux d'imposition pour l'année 2015 comme suit :

- Taxe d'habitation : 16,45%
- Taxe foncière (bâti) : 20,20%
- Taxe foncière (non bâti) : 19,66%

Résultat du vote : A la majorité (pour : 12 / contre : 3 / abstentions : 0)
Contre : Madame Catherine Couchot et Messieurs Jack Toutée, Alain Amat.

Monsieur le Maire remercie les votants pour leur courage pour cette prise de décision.

VOTE DES SUBVENTIONS 2015

La commission Sports / Relations avec les Associations s'est réunie pour étudier les différentes demandes de subvention des associations et propose au conseil municipal d'attribuer, pour l'année 2015, les subventions suivantes :

ASSOCIATION	MONTANT
Coopérative scolaire Association Buchèroise	Suivant projet
Association de **J**eux d'**H**istoire **A**uboise Association Buchèroise	150.00
Union **N**ationale des **C**ombattants d'**A**frique du **N**ord Bréviandes-Buchères Association Buchèroise	250.00
Tennis club des deux Vallées Association Buchèroise	2 000.00
Club de l'amitié Association Buchèroise	800.00
Ensemble Vinteuil Association Buchèroise	400.00

ASSOCIATION	MONTANT
La Croix blanche Association Buchèroise	700.00
A.S.C.L.B Association Buchèroise	400.00
Union **V**élocipède de **B**uchères Association Buchèroise	3 000.00
Société de chasse Association Buchèroise	100.00
Troyes Aube Judo Association Buchèroise	1 000.00
Phimadelphie Country Association Buchèroise	300.00
Bucher'Gym Association Buchèroise	250.00
A.S.B Foot Association Buchèroise	500.00
France ADOT 10 Association Buchèroise	250.00
Aide à **D**omicile en **M**ilieu **R**ural Association extérieure	400.00
Foyer Aubois Association extérieure	300.00
Association de Défenses des Consommateurs Association extérieure	200.00
PEP 10 Association extérieure	50.00
Collège Marie Curie Association extérieure	200.00
CFA Interprofessionnel Association extérieure	260.00
Association Valentin HAUY Association extérieure	100.00
ADAMA 10 Association extérieure	50.00
Les Restaurants du cœur Association extérieure	100.00
Amis de la **F**ondation pour la **M**émoire de la **D**éportation Association extérieure	100.00
La Prévention Routière Association extérieure	150.00
Emmaüs Association extérieure	300.00
Subventions à venir dont coopérative scolaire Enveloppe de réserve	3 690.00

TOTAL	**16 000.00**

Le conseil municipal décide de fixer pour l'année 2015 les propositions de subventions ci-dessus détaillées.

Pour l'année 2014, il est précisé que des économies substantielles ont été réalisées car l'école n'a pas effectué de sortie, de classe verte, de classe de neige. Cependant, il est précisé aux familles que, si ces évènements venaient à être programmés en 2015, la commune verserait une subvention (voir tableau ci-dessus).

Des subventions ont été diminuées voire supprimées pour les associations extérieures à la commune. Les subventions des associations Buchéroises sont maintenues au même montant que l'année précédente.

Monsieur Alain Amat demande pourquoi les subventions des associations Buchèroises n'ont pas été diminuées. La raison qui lui est indiquée est que là où il y a des associations, il y a des personnes qui font vivre la commune, qui apportent des services aux habitants. Ces personnes sont bénévoles et Monsieur le Maire préfère avoir une commune vivante.
Certaines associations étaient prêtes à cesser leur activité en cas de baisse ou suppression de leur subvention, ce que nous ne pouvons cautionner.
Par ailleurs, en 2014, les associations ont donné leur accord pour que seule la première location de salle soit gratuite pour les manifestations sans recette seulement.

Monsieur Jack Toutée, en tant que Président d'une association Buchèroise, remercie la commission Sports / Relations avec les Associations, pour la subvention qui est proposée au club de l'amitié alors qu'il s'attendait à une diminution.
Il lui est précisé que des économies ont été réalisées sur les associations extérieures pour 2015 et que l'année prochaine une diminution des subventions aux associations Buchèroises n'est pas exclue.

Monsieur Philippe Julliard ne prend pas part au vote.
Résultat du vote : A la majorité (pour : 11 / contre : 2 / abstention : 1)
Contre : Madame Catherine Couchot et Monsieur Alain Amat.
Abstention : Monsieur Jack Toutée, Président d'association.

TARIFICATION DES ETIQUETTES « ADRESSE »
-Elections politiques-

Sur proposition du Maire, le conseil municipal décide de fixer le tarif des étiquettes « adresse », extrait de la liste électorale, au prix unitaire de 0.06 euros.
En effet, il est demandé par la Préfecture deux jeux d'étiquettes pour l'envoi de la propagande électorale des élections départementales.

Monsieur Daniel Lebeau en profite pour préciser que la Préfecture demande dorénavant d'aller retirer le matériel électoral dans un local de l'agglomération Troyenne (frais supplémentaires : essence, 2 salariés) alors qu'auparavant ce matériel était livré en mairie.

Résultat du vote : A l'unanimité.

VENTE DE MATERIEL

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer favorablement sur la vente d'une tonne à lisier inutilisée depuis la démolition de la station d'épuration.
L'entreprise CSVRD propose le rachat de ce matériel pour un montant de 16 800 euros.
Monsieur le Maire propose en conséquence au conseil municipal d'accepter cette offre et de l'autoriser à procéder à la cession de ce matériel.

Le conseil municipal décide de procéder à la cession de la tonne à lisier de marque ARMOR INDUSTRIE, type TCH180, numéro de série TC1802133 selon l'offre d'achat présentée par l'entreprise CSVRD sise 32 rue du Bourg à Buchères pour un montant de 16 800 euros et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la vente du matériel.

Madame Anne-Lise Cuny ne prend pas part au vote.
Résultat du vote : A la majorité (pour : 11 / contre : 1 / abstentions : 2)
Contre : Monsieur Alain Amat.
Abstentions : Madame Catherine Couchot et Monsieur Jack Toutée.

MISE EN ŒUVRE D'HORLOGES ASTRONOMIQUES
-Commandes d'Eclairage Public-

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir la mise en œuvre d'horloges astronomiques dans les commandes d'éclairage public.

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube (SDEA) et qu'elle lui a transféré la compétence relative à :

- la « maîtrise d'ouvrage des investissements d'éclairage public et de mise en lumière » au moment de son adhésion au syndicat,
- la « maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public et de mise en lumière » par délibération du conseil municipal en date du 06 février 1974.

Les travaux précités incombent donc au SDEA. Ils comprennent :

- la fourniture et la pose de 16 horloges astronomiques radiosynchronisées à deux canaux.

Selon les dispositions des délibérations n° 9 du 18 décembre 2009 et n° 9 du 21 février 2014 du Bureau du SDEA, le coût hors TVA de ces travaux est estimé à 7 400.00 euros, et la contribution communale serait égale à 50 % de cette dépense (soit 3 700.00 euros).

Afin de réaliser ces travaux, un fonds de concours peut être versé par la commune au SDEA en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales. S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal.

Comme le permettent les articles L4531-1 et L4531-2 du Code du travail aux communes de moins de 5000 habitants, il est possible de confier au maître d'œuvre du SDEA le soin de désigner le ou les coordonnateurs éventuellement nécessaire pour l'hygiène et la sécurité du chantier.

Le conseil municipal :

- demande au SDEA la réalisation des travaux définis ci-dessus par Monsieur le Maire.

- s'engage à ce qu'un fonds de concours soit versé au SDEA, maître d'ouvrage, sur présentation d'un décompte définitif, dans les conditions des délibérations n° 9 du 18 décembre 2009 et n°9 du 21 février 2014 du bureau du SDEA. Ce fonds de concours est évalué provisoirement à 3 700.00 euros.

- s'engage à inscrire aux budgets correspondants les crédits nécessaires.

- demande AU SDEA de désigner, s'il y a lieu, le coordonnateur pour l'hygiène et la sécurité du chantier, celui-ci étant rémunéré par le SDEA pour cette mission.

- précise que les installations d'éclairage public précitées, propriété de la commune, seront mises à disposition du SDEA en application de l'article L 1321.1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Un retour sur investissement est prévu dans 2.5 ans à 3 ans, le SDEA fera l'entretien si un disfonctionnement survient.
Cela permettra l'éclairage de tous les points lumineux en même temps, de gagner une réduction de consommation d'une demie heure par jour et de mettre en place un limitateur d'éclairage avec une baisse d'intensité de 40 % entre 1 heure et 5 heures du matin qui ne gênera en rien la sécurité routière et donc maintien la sécurité civile.

Résultat du vote : A l'unanimité.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

► Monsieur le Maire explique les circonstances exactes de l'affaire avec la famille Huet-Paris concernant l'inscription au restaurant scolaire de leur fils Enzo et informe le conseil municipal que la vérité sera publiée dans le prochain bulletin municipal.

► Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que 3 binômes (Homme / Femme) sont candidats pour le poste de conseiller départemental et que son soutien s'oriente vers Monsieur Christian Branle et Madame Marielle Chevallier.
Il en profite pour informer le conseil municipal que Madame la Préfète demande aux communes du canton de Vendeuvre sur Barse de porter les résultats des élections des deux tours à la mairie de Vendeuvre sur Barse.
Un courrier a été établi en commun avec 5 communes voisines, refusant cette directive et proposant de les porter à la gendarmerie de Bréviandes. L'application de cette nouvelle organisation électorale ferait effectuer un déplacement de 120 km pour chaque tour de scrutin et pour chaque commune.

► Monsieur le Maire indique qu'il a reçu un courrier de pétition de 27 propriétaires riverains qui s'étonnent de la construction d'un immeuble de 15 logements sur la route départementale, avenue des Martyrs du 24 août, par la SCCV Les Vergers de Villetard. Cette entreprise a déposé deux permis de construire dont le deuxième a été accepté le 08 janvier 2015 mais la conformité de ce bâtiment interpelle.
Monsieur Daniel Lebeau a fait appel aux autorités de la Direction Départementale des Territoires pour fixer un rendez-vous, en présence du constructeur, afin d'effectuer les vérifications qui s'imposent. La commune a la possibilité de faire interrompre, voire faire démolir le bâtiment, à n'importe quel moment de l'avancement des travaux si non respect du permis de construire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 45.

Le Maire,

Daniel Lebeau